



Règlement de Location Grande Salle de Bofflens

Capacité : 160 personnes assises ou 200 personnes debout - Salle non-fumeur

Réservation :

- Les réservations de la Grande Salle sont effectuées auprès du concierge ou du Municipal.
- Les clés sont remises au locataire par le concierge ou le Municipal selon arrangement et **après que le montant dû soit réglé**. Le retour des clés se fait le lendemain de la manifestation, l'heure sera définie avec le concierge ou le Municipal.
 - Réservation de courte durée sans vaisselle : clé remise et rendue le jour même
 - Réservation d'un jour : clés remises 1 jour avant
 - Réservation d'un week-end : clés remises 2 jours avant
- Les sociétés sont priées d'adresser leur demande **6 semaines avant la manifestation**.
 - S'il y a vente d'alcool, le document POCAMA doit être joint à la demande

Etat des lieux :

- Pour toute utilisation de la salle, **une caution de CHF 200.-** sera encaissée avant la manifestation. Ce montant ou le solde sera rendu au locataire après l'état des lieux.
- Un état des lieux est effectué par le concierge avec le locataire, lors de la prise et de la remise des locaux.
- Les frais de remise en état pour toute détérioration constatée du matériel ou du mobilier sont facturés au locataire, s'ils sont supérieurs à la caution.

Sonorisation

- La sonorisation est comprise dans le prix de la location. Matériels supplémentaires à demander auprès du concierge ou Municipal (micros, câble jack, appareil de connexion sans fil).
 - Merci de ne pas toucher les réglages, voir notice d'utilisation

Cuisine :

- Le lave-vaisselle doit être vidé et rincé soigneusement. Les filtres doivent être nettoyés.
 - Le détergent pour le lave-vaisselle est fourni
 - Laisser la porte du lave-vaisselle ouverte après nettoyage
- Les électroménagers (plaques, four, hotte de ventilation, frigo, congélateur et grand frigo au rez inférieur) doivent être vidés et nettoyés.
 - Déclencher frigo, congélateur et grand frigo et laisser les portes ouvertes

Nettoyage des locaux:

- Les locaux doivent être nettoyés de la manière suivante (*balai, balayette et bidon mis à disposition*) :
 - Parquet : uniquement balayé
 - Carrelage : avec du détergent (non fourni)
 - Cuisine : plan de travail et évier en inox à nettoyer et essuyer soigneusement
 - Sanitaires : Cuvettes et lunettes, urinoirs et lavabos à nettoyer soigneusement
- Prévoyez des linges de cuisine, des éponges, des sacs poubelle et des produits de nettoyage
- Les locaux doivent être rendus propres et le mobilier rangé. Dans le cas contraire, les heures effectuées par le concierge seront facturées au locataire au prix de **CHF 50.- de l'heure**.

Extérieur :

- Balayer et ramasser tous les déchets se trouvant à l'entrée du bâtiment et sur ses alentours.

Déchets :

- Merci de reprendre vos sacs poubelle.
- Verre vide à déposer dans le container Place du Battoir (*en contrebas de la Grande Salle*).



Parking :

- Parking à disposition sur la place en herbe, au lieu-dit « Sur Chaumy ».
 - **Il est interdit de se parquer en contre-bas de la Grande Salle**

Sécurité :

- L'accès à des véhicules de secours doit être possible en tout temps. Les organisateurs d'une manifestation publique doivent prendre les mesures adéquates et disposer d'un nombre suffisant de personnes assurant la sécurité. Le locataire s'assure que les sorties de secours sont accessibles et restent libre en tout temps.

La Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas d'accident se produisant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Grande Salle pendant la durée de location

Merci d'éviter de faire du bruit à l'extérieur et de fermer les fenêtres après 22 heures. Les soirées dansantes ne sont pas autorisées.

Je confirme avoir pris bonne note des conditions de location

Date : _____ Signature : _____

**SANS RETOUR DE CET EXEMPLAIRE AUCUNE RESERVATION DE LOCATION NE SERA
PRISE EN COMPTE**